

aussi, généreusement subventionné. Comme cette question s'agite devant le public depuis quelque temps, je désirerais savoir si le gouvernement a pris quelque moyen de connaître les intentions de ces deux compagnies.

Le PREMIER MINISTRE : Je demanderai à mon honorable ami de vouloir bien donner avis de cette interpellation.

La motion de M. Maclean est rejetée.

BESOGNE DE LA CHAMBRE.

Le MINISTRE DES FINANCES (l'honorable M. Fielding) : Je voulais, si la Chambre n'y avait pas d'objection, procéder au vote des subsides dès aujourd'hui, mais l'honorable chef de l'opposition a fait hier une remarque au sujet du rapport de l'auditeur général, et s'il persiste à retarder le vote des subsides jusqu'à ce que ce rapport soit produit, je ne puis m'y opposer. Cependant, je dois expliquer que l'auditeur général croit de son devoir d'inclure dans ce rapport les opérations les plus récentes possibles, et les documents venant presque à la date de la rentrée des Chambres. La conséquence en est que le rapport est envoyé très tard à l'imprimerie, et que le travail est alors expédié avec toute la rapidité possible.

Je suis maintenant informé que nous ne pourrions pas l'avoir avant vendredi prochain, et par conséquent si mon honorable ami maintient son objection, je n'insisterai pas, car je comprends que l'opposition puisse désirer avoir le rapport de l'auditeur général avant de discuter les subsides. Mais, j'espère l'avoir vendredi.

Mr. BORDEN (Halifax) : Nous pourrions peut être expédier une certaine partie de la besogne, et prenant certains articles pour lesquels le rapport de l'auditeur général n'est pas aussi nécessaire que pour d'autres, mais, bien entendu, cela ne doit pas établir de précédent. Je crois que cette entente a déjà eu lieu en d'autres occasions.

D'un autre côté, comme il ne faut que très peu de temps pour disposer des articles qui ne soulèvent aucune discussion, il vaut peut-être mieux, dans les circonstances, attendre le rapport, et procéder ensuite avec toute la célérité nécessaire.

Si je croyais épargner beaucoup de temps, je consentirais avec plaisir à la proposition de l'honorable ministre des Finances, mais je considère que cela ne sauverait guère qu'une heure ou deux, et par conséquent, il vaut mieux attendre.

Le MINISTRE DES FINANCES : J'admets les raisons de mon honorable ami, et je n'insiste pas.

RAPPORT DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION.

M. WALLACE : J'ai fait hier une interpellation au sujet du rapport du Commerce et

de la Navigation. Le premier ministre m'a fait observer que le ministre des Douanes (M. Paterson) était absent de la Chambre. Comme je le vois à son siège en ce moment, je voudrais savoir quand ce rapport sera produit. Je dois dire que l'an dernier—

M. L'ORATEUR : Je ne crois pas que l'honorable député ait le droit d'ouvrir un débat. Il peut poser la question et demander pourquoi le rapport n'a pas été produit, mais il ne peut pas la discuter.

M. WALLACE : Je ne me propose pas d'engager une discussion et je n'ai qu'une phrase à ajouter : l'an dernier on a introduit une innovation au ministère des Douanes ; la partie statistique a été transportée des différents ports du pays à Ottawa, afin que le rapport annuel put être préparé plus à bonne heure que par le passé. L'exercice est clos depuis huit mois, et le rapport que je croyais devoir être prêt depuis trois ou quatre mois n'est pas encore déposé. Ce retard a certainement un grave inconvénient, car le rapport du Commerce et de la Navigation, plus que tout autre, perd de son utilité en étant retardé. Les hommes d'affaires—

M. L'ORATEUR : Comme je viens de le dire, l'honorable député peut poser la question, mais à moins d'un cas d'urgence, il ne peut pas la discuter. Je désire être juste envers tous les députés, et je considère que mon honorable ami peut parfaitement demander les raisons du retard apporté à la production d'un rapport, mais il ne doit pas entreprendre une discussion à ce sujet. De plus, on ne devrait jamais, je crois, faire d'interpellation sans en donner avis, excepté, toutefois, dans un cas comme celui-ci, mais sans engager de discussion.

M. WALLACE : La pratique a toujours été de poser la question et d'en donner une explication raisonnable sans engager de discussion. Je suis certain que dans le cas actuel, je ne soulève aucun débat, car le ministre lui-même, que j'en ai aucun doute, admettra tout ce que je viens de dire. Je lui demande simplement quand nous pouvons espérer avoir ce rapport.

Le MINISTRE DES DOUANES (M. Paterson) : Je répondrai à l'honorable député que nous hâtons autant que possible l'impression de ce rapport et je crois être en état de le déposer sur le bureau de la Chambre, lundi prochain, sans, cependant, le promettre formellement pour cette date. Je n'entreprendrai pas de réfuter les arguments dont s'est servi l'honorable député, mais il connaît assez la routine du ministère des Douanes pour savoir que les avantages du changement qui a été introduit ne pourront se faire sentir que l'an prochain.

Il nous a fallu mettre en opération le nouveau système de préparer des rapports men-